

ACTU AXYLIIUM

Le bail d'habitation

Le bail d'habitation fait aujourd'hui partie du droit wallon. Une nouvelle réglementation y relative est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018 et s'applique aussi bien aux nouveaux baux qu'à ceux qui sont en cours à cette date (sauf exceptions).

À côté du bail de résidence principale, deux nouveaux baux sont créés : le bail étudiant et la colocation.

L'objectif est de garantir une sécurité juridique maximale, tout en veillant à maintenir un équilibre entre votre droit de propriété en tant que bailleur et votre droit au logement si vous êtes locataire.

Vous trouverez sur notre site une brochure de Service public de Wallonie tente de donner des réponses aux questions que vous vous posez. Elle reprend toutes les informations utiles concernant le bail d'habitation. Tous les aspects de la location sont passés en revue : bail, loyer, renon, état des lieux, ... du point de vue du locataire et du propriétaire.

Cette lettre d'information est une édition strictement réservée aux clients du groupe AXYLIIUM. Les sujets traités sont d'ordre général et ils ne sont pas détaillés en profondeur. Cette contribution est destinée à vous informer de façon ponctuelle des nouveautés intervenues : elle n'engage en aucun cas la responsabilité des sociétés membre de notre groupe pour toute erreur d'interprétation, de compréhension, de rédaction de texte ou changements législatifs qui pourraient intervenir. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.